



**alterama**

L'humain au cœur de votre organisation

# alterama

Nous sommes convaincus que les acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique et les entreprises « conventionnelles » doivent s'inspirer mutuellement.

En effet, si un projet social ambitieux est un élément clé de la viabilité économique d'une organisation, un modèle économique solide est aussi la base incontournable pour la création d'emplois durables.

C'est pourquoi nous accompagnons les structures de l'IAE et les entreprises dans le développement de nouvelles activités ainsi que dans leurs démarches en faveur de la diversité, du développement des compétences et de l'évolution professionnelle des salariés.

Avec ALTERAMA, placez l'humain au cœur de la stratégie de votre organisation !

## Le dirigeant

Diplômé de Sciences-Po, Louis BIZALION a créé ALTERAMA après avoir assumé de nombreuses fonctions au sein de structures de l'Économie Sociale et Solidaire.

Son objectif est de partager son expérience avec tous les employeurs souhaitant renforcer leur modèle économique et mettre en œuvre une gestion des ressources humaines soucieuse de l'épanouissement des collaborateurs et de la création d'emplois durables.



# INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



**ALTERAMA vous accompagne dans le développement de votre activité et la création d'emploi pour des publics fragiles**

## **Développer** **une activité solidaire**

Pour créer des emplois durables, il faut mettre en œuvre des activités correspondant aux besoins du territoire, s'appuyer sur un modèle économique viable et une stratégie de développement adaptée.

Créez, développez ou diversifiez l'activité de votre structure de l'Insertion par l'Activité Économique ou du Secteur du Travail Protégé et Adapté :

- Étude de faisabilité et analyse du marché.
- Identification des moyens humains et matériels à mettre en œuvre.
- Élaboration du prévisionnel d'activité et du budget prévisionnel.
- Création d'outils d'analyse de la viabilité économique des activités.
- Identification des sources de financement.
- Définition de la stratégie commerciale et formation des équipes.
- Création des outils commerciaux (fichiers de prospection, devis, mémoire technique, etc.).
- Montage de partenariats avec des entreprises inclusives et/ou « conventionnelles ».

## **Obtenir ou renouveler** **un agrément ESS / SIAE / STPA**

De nombreux agréments délivrés par l'État permettent la reconnaissance officielle de la vocation sociale et peuvent conditionner l'accès à certaines aides et leviers financements : Entreprise Adaptée, Ateliers et Chantier d'Insertion, Association Intermédiaire, Entreprise d'Insertion, Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, Entreprise à mission, etc.

Obtenez ou pérenisez l'agrément au service de votre projet social :

- Identification de l'agrément le plus adapté à votre projet et à votre activité
- Conception de la politique d'accompagnement social et professionnel des salariés
- Accompagnement dans la constitution du dossier de demande d'agrément.
- Aide au dialogue avec les services de l'état.

# Attirer, recruter et accompagner des personnes éloignées de l'emploi

De nombreuses entreprises rencontrent des difficultés de recrutement dans un contexte de forte tension sur le marché du travail, notamment dans des secteurs d'activité comme le nettoyage, la restauration, l'hôtellerie, le BTP, les services à la personne, etc. Parallèlement à cela, de nombreuses personnes rencontrent des difficultés spécifiques d'accès à l'emploi et sont en situation de chômage de longue durée.

Levez les tensions sur les recrutements en vous ouvrant aux publics éloignés de l'emploi :

- Identification des emplois à pourvoir, des compétences nécessaires et du profil des candidats.
- Mise en place des partenariats avec les acteurs du Service Public de l'Emploi et autres prescripteurs IAE,
- Organisation de réunions d'informations et de promotion des métiers.
- Organisation de sessions de recrutement de candidats potentiels.
- Organisation d'actions de formation à destination des candidats.
- Constitution d'une CVthèque et mise en relation avec les demandeurs d'emploi formés.

## ALTERAMA en action

Entre 2021 et 2023, avec le soutien de la Métropole Européenne de Lille, de Pôle Emploi ainsi que de plusieurs hôpitaux et entreprises de Propreté, nous avons mis en œuvre un parcours de retour à l'emploi dédié au métier d'agent d'entretien en établissement de soins :

Nous avons rencontré près de 150 demandeurs d'emploi en agences Pôle Emploi, ce qui nous a permis de sélectionner 46 personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, auxquelles nous avons proposé une formation au bionettoyage ainsi qu'un stage en établissement de soins.

Nous avons ensuite mis en relation nos stagiaires avec nos partenaires employeurs, constitués d'hôpitaux, de cliniques et d'EHPAD rencontrant de grandes difficultés pour recruter des agents d'entretiens motivés et formés.

Notre action a ainsi permis le retour à l'emploi durable de 32 personnes.

# STRATÉGIE RH & POLITIQUE SOCIALE



**ALTERAMA vous accompagne dans la définition d'une stratégie RH ambitieuse, au service de la performance de votre organisation.**

## **Proposer** **une politique sociale attractive**

Pour placer l'humain au cœur de son organisation, attirer les meilleurs talents et les conserver, il ne suffit pas de le vouloir.

**Avec ALTERAMA, appuyez-vous sur une démarche structurée :**

- Réalisation d'un état des lieux initial de la politique sociale : effectifs, contrats de travail, rémunérations, méthodes de recrutement, formation, évolutions professionnelles, absentéisme, accidents de travail, etc.
- Formalisation d'un plan d'action avec des objectifs clairs et chiffrés ainsi que des critères d'évaluation en permettant le pilotage
- Accompagnement dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions dans une logique d'amélioration continue.
- Mise en évidence des points forts de votre politique sociale afin de communiquer efficacement auprès de vos parties prenantes et valoriser votre marque employeur.

## **Favoriser l'emploi** **des travailleurs handicapés**

Les employeurs de plus de 20 salariés doivent compter au moins 6% de travailleurs handicapés au sein de leurs effectifs, ou s'acquitter de la taxe AGEFIPH pouvant représenter jusqu'à 17 280 € /an par salarié manquant (en 2023).

**Assurez votre conformité avec l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH) :**

- Analyse de votre situation par rapport à l'OETH.
- Mise en place d'une mission handicap ou d'un référent handicap.
- Formalisation d'un plan d'actions, un accord d'entreprise ou une convention AGEFIPH.
- Définition du budget et identification des leviers de financement des actions.
- Accompagnement dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'actions.
- Formation et sensibilisation de vos collaborateurs sur le handicap au travail.
- Rédaction des éléments permettant de communiquer sur votre politique handicap.

# Mettre en place

## une Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels

La Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP, ex-GPEC) permet de mettre en adéquation les compétences de vos collaborateurs avec les attentes de votre marché, d'anticiper les évolutions de vos métiers et d'apporter des réponses aux mutations sociales, technologiques et économiques.

Faites de la gestion des ressources humaines un outil au service de la performance de votre organisation en mettant en œuvre en œuvre une démarche de GEPP :

- Réalisation d'un état des lieux initial portant sur la cartographie des emplois et compétences et les attentes du marché.
- Formalisation d'un plan d'action avec des objectifs claires et chiffrés, portant sur la réalisation d'évaluations et entretiens professionnels, d'actions de formations, de recrutements externes, d'évolutions internes, etc.
- Elaboration des outils de pilotage : Création des tableaux de bord RH permettant le suivi de la démarche de GEPP.
- Accompagnement dans la mise en œuvre : Réalisation des actions, suivi et évaluation dans une logique d'amélioration continue.

# Développer

## vos achats solidaires

Que ce soit pour remplir une partie de leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés, pour accéder à des marchés dans lesquelles des clauses sociales ont été intégrées ou plus largement pour s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale, de nombreuses raisons poussent les entreprises à transférer des achats et à développer des partenariats avec des acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) ou du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA).

Transférez des achats et mettez en place des partenariats avec des acteurs de l'IAE ou du STPA :

- Etude d'opportunité sur le développement des achats solidaires.
- Analyse de vos achats.
- Identification du CA transférables vers les acteurs de l'IAE et du STPA.
- Aide à l'intégration de clauses sociales dans vos appels d'offres et consultations.
- Identification des acteurs du STPA et de l'IAE susceptibles de travailler avec vous.
- Mise en place de partenariats avec des entreprises solidaires.
- Développement de la co-traitance avec des acteurs du STPA et de l'IAE.

# DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES



**ALTERAMA vous accompagne dans le déploiement d'une stratégie de développement des compétences de vos collaborateurs.**

## Déployer un Plan de Développement des Compétences

Les employeurs doivent proposer à leurs salariés au moins une action de formation non-obligatoire tous les 6 ans garantissant leur adaptation au poste de travail, leur maintien dans l'emploi et leur sécurité au travail, sous peine de devoir s'acquitter d'une amende ou d'un sur-abondement de 3000 € au CPF.

Faites de la formation de vos collaborateurs un outil au service de la performance de votre organisation en mettant en œuvre un plan de développement des compétences (PDC) :

- Cartographie des emplois et compétences de votre entreprise.
- Analyse des besoins de formation de vos salariés.
- Repérage des actions de formation à mettre en œuvre et des organismes de formation.
- Définition du budget formation et identification des leviers de financement.
- Planification des actions de formation.
- Mise en place des outils de pilotage et de suivi du PDC.

## Créer des modules sur-mesure et des parcours de formation individualisés

Malgré une offre de formation pléthorique, il n'existe pas toujours les contenus dont vous avez besoin pour faire progresser vos salariés.

Concevez des modules de formation adaptés aux besoins spécifiques de votre activité en vous appuyant sur le savoir-faire d'ALTERAMA en matière d'ingénierie de formation :

- Identification des besoins de formation de vos salariés.
- Définition des objectifs pédagogiques et des programmes associés.
- Création des déroulés pédagogiques.
- Identification des moyens humains nécessaires et création d'une CVthèque de formateurs.
- Acquisition du matériel nécessaire à l'organisation des sessions de formation.
- Elaboration des outils d'évaluation des bénéficiaires.
- Mise en place d'une démarche qualité permettant une amélioration continue.



# Professionnaliser la formation interne

La formation de vos collaborateurs peut se faire via des organismes de formation externes mais également via un service de formation interne.

**Mettez en place et professionnalisez un service de formation interne à votre entreprise :**

- Formation de vos encadrants afin qu'ils puissent animer les sessions.
- Accès à des modules de formation clés en main et à des ressources pédagogiques.
- Portage de vos sessions afin qu'elles soient conformes aux exigences réglementaires et bénéficient de notre certification QUALIOPI.
- Montage des dossiers de demande de financement par votre OPCO des coûts pédagogiques et des salaires durant les formations.
- Prise en charge des salaires des formateurs par ALTERAMA FORMATION.
- Réalisation des bilans et délivrance des attestations de formation.

Cette démarche contribue à la satisfaction de vos clients et participe à l'amélioration de votre marque employeur et à la fidélisation de vos salariés. Elle constitue pour vos encadrants une opportunité d'évolution professionnelle générant des revenus complémentaires sans surcoût pour votre entreprise.

## ALTERAMA en action

Nous avons mis en place le dispositif de formation interne d'une entreprise de propreté, qui propose ainsi désormais chaque année en moyenne 915 heures de formations à environ 120 de ses salariés.

L'animation des sessions est assurée par un de leurs encadrants, que nous avons formée au métier de formateur et qui s'appuie sur nos outils pédagogiques. En consacrant une journée par semaine à cette fonction, sa rémunération a augmenté de près de 500 € /mois sans surcoût pour son employeur.

## Portage QUALIOPI de votre offre de formation

Les dispensateurs de formation doivent se conformer aux exigences du référentiel QUALIOPI pour que leur offre de formation soit éligibles aux financements publics et paritaires

**Concentrez-vous sur l'animation des formations en confiant à ALTERAMA l'ensemble des aspects réglementaires et administratifs de l'organisation de vos sessions.**

- Mise en conformité de votre offre de formation avec QUALIOPI.
- Réalisation des démarches de déclaration d'activité de formateur en préfecture.
- Réalisation des Bilans Pédagogiques et Financiers.
- Gestion des veilles réglementaires, pédagogiques et métiers.
- Rédaction des devis, gestion des inscriptions et des bilans de positionnement.
- Élaboration des conventions de formation et des dossiers de financement.
- Envoi des convocations et édition des feuilles d'émargement.
- Rédaction des bilans de formation et délivrance des attestations de formation.
- Facturation, suivi des règlements et des subrogations de paiement.
- Pilotage de la démarche qualité et garantie de la conformité avec QUALIOPI.



# NOTRE OFFRE DE FORMATION



**ALTERAMA c'est également un organisme de formation dédié au retour et au maintien dans l'emploi des publics fragiles dans les secteurs en tensions.**

## **Moyens et méthodes déployées**

Nos formations sont commercialisées par ALTERAMA FORMATION, organisme certifié QALIOPI au titre des actions suivantes : Actions de formation.

Elles sont animées par des professionnels qui s'appuient sur une grande expérience de terrain pour proposer des méthodes éprouvées et adaptées aux besoins spécifiques de vos équipes.

- Nos modules sont constitués d'une alternance de séquences de transmissions de connaissances théoriques et de séquences de mises en situation professionnelle ou de réalisation de cas pratiques basés sur les problématiques concrètes des participants.
- Des feuilles de présence par demi-journée de formation permettent de justifier de la réalisation de la formation.
- Une procédure d'évaluation permet de déterminer si les stagiaires ont acquis les connaissances et les gestes professionnels objet de l'action de formation.
- A l'issue de la formation les stagiaires reçoivent une attestation de réalisation de l'action de formation dont ils pourront se prévaloir.

## **Nos formations aux métiers de la propreté**

- Les savoir-être et faire de base de l'agent d'entretien – 7 h
- Les outils informatiques de l'agent d'entretien – 3,5 h
- Le nettoyage manuel des locaux – 14 h
- Le nettoyage mécanisé des locaux – 14 h
- Le nettoyage des vitres et des menuiseries – 3,5 h
- Le bionettoyage des locaux – 7 h
- Le nettoyage en hôtellerie – 14 h
- Le nettoyage en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant – 21 h
- Introduction à la sécurité dans la propreté – 7 h
- Santé, sécurité et environnement dans la propreté – 14 h
- Organiser l'entretien courant des bâtiments – 14 h
- Animer une équipe d'agents d'entretien – 7 h

## Nos formations

### à la gestion des déchets

- La réglementation déchets – 7 h
- Mettre en place un dispositif de recyclage des déchets – 10,5 h
- Réaliser un audit déchets – 14 h
- La gestion déléguée des déchets – 14 h
- Le tri et la valorisation des biodéchets – 10,5 h
- La collecte des biodéchets – 10,5 h
- La collecte et le compostage des biodéchets – 14 h
- La gestion du compost issu du traitement des biodéchets – 3,5 h

## Nos formations

### en gestion des ressources humaines

- Mettre en œuvre une démarche en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés – 7 h
- Management de la diversité – 7 h
- Développer les achats solidaires – 7 h
- Concevoir et mettre en œuvre un Plan de Développement des Compétences – 7 h
- Concevoir une action de formation – 7 h
- Animer une action de formation – 7h
- Formaliser et piloter sa politique sociale – 7 h

## Les formations

### de nos partenaires

- Les réseaux sociaux pour les restaurateurs et les métiers de bouche – 7 h
- Concevoir et commercialiser une action de formation – 28 h
- Concevoir et mettre en place une campagne de levée de dons – 21h
- Réussir ses rendez-vous avec les élus – 7 h
- Vendre un projet en faveur de l'environnement à une collectivité– 7 h

## ALTERAMA en action

Depuis 2020, nous avons organisé :

- 150 sessions de formation
- à destination de 710 bénéficiaires
- ce qui représente 8 670 heures de formation.

Nos bénéficiaires nous ont fait part d'un **taux de satisfaction de 94%**.

Nos formations sont commercialisées par ALTERAMA FORMATION, SARL au capital de 8 000 € enregistrée sous le n°889 298 055 au RCS de Lille Métropole. Numéro de déclaration d'activité de formation : 32 59 10343 59. Cet enregistrement ne vaut pas agrément par l'État. Organisme certifié QUALIOP1 au titre des catégories d'actions suivantes : Actions de formation



# alterama

Vous facilite la création d'emplois solidaires

Pour en savoir plus,  
contactez-nous !

Louis BIZALION

06 15 92 03 80

[contact@alterama.fr](mailto:contact@alterama.fr)

[www.alterama.fr](http://www.alterama.fr)

Parc des Rouges Barres  
6, rue Marcel Dassault Bâtiment B3  
59700 MARCQ-EN-BAROEUL